

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 22 juin 2015 à compter de 11 h 45, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Gérald Lavoie, directeur général adjoint et directeur des Services administratif et financier et trésorier et madame Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 11 h 45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2015-332

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juin 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION À LA CORPORATION DES FÊTES ET FESTIVALS D'AMOS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET AMÉNAGEMENT RIVERAIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des fêtes et festivals d'Amos est un organisme sans but lucratif admissible à une demande d'aide financière à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, dans le cadre de son « programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150)» pour le projet d'aménagement riverain communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme veut s'engager dans un projet d'aménagement riverain ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos est favorable auxdits aménagements et travaillera en étroite collaboration pour la réalisation de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana, propriétaire des terrains est également en accord avec ce projet d'aménagement.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2015-333

DE MANDATER la Corporation des fêtes et festivals d'Amos à déposer une demande de subvention dans le programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150) pour le projet d'aménagement riverain communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AUTORISATION À VÉLO MRC ABITIBI POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET PISTE CYCLABLE AMOS – TRÉCESSON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo MRC Abitibi peut faire une demande de subvention à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, dans le cadre de son « programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150)» pour le projet de la piste cyclable Amos-Trécesson;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettrait l'amélioration de la piste cyclable appartenant à la Ville d'Amos, bonifiant ainsi les services et la qualité de vie des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2015-334

DE MANDATER l'organisme Vélo MRC Abitibi à déposer une demande de subvention pour le programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150) pour le projet de la piste cyclable Amos-Trécesson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AUTORISATION AU CLUB LIONS D'AMOS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION : PROJET AMÉLIORATION DES TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club lions d'Amos peut faire une demande de subvention à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, dans le cadre de son « programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150)» pour le projet d'amélioration des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettrait l'amélioration des terrains de jeux situés au Parc Lions appartenant à la Ville d'Amos, bonifiant ainsi les services et la qualité de vie de la population amossoise.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

215-335

DE MANDATER l'organisme Club lions d'Amos à déposer une subvention pour le programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150) pour le projet d'amélioration des terrains de jeux, notamment ceux du Parc Lions d'Amos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 mars 2015, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2015-91, nommé monsieur Mario Brunet pour agir à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 3 mars au 20 juillet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un maire suppléant pour la période s'étendant du 20 juillet au 16 novembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2015-336 DE DÉSIGNER la conseillère Micheline Godbout à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 20 juillet au 16 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 11 h 50.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice